

LE PRÉSIDENT

Monsieur Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé Ministère des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Objet du dossier : Mise en place de registres de morbidité suite à l'incendie de Lubrizol

Caen, le 2 5 MAI 2021

Monsieur le Ministre,

La catastrophe industrielle majeure qu'a constituée l'incendie des usines Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre 2019 a mis en avant la nécessité de renforcer la réglementation environnementale en matière industrielle. Des premières mesures, que je tiens à saluer, ont été prises récemment par le gouvernement dans ce sens.

Mais, de la même manière, il conviendrait maintenant de mettre en place un suivi sanitaire sur le long terme de l'ensemble de la population qui a été impacté par cet incendie exceptionnel. Il me semble, en effet, que l'enquête psychologique lancée par Santé Publique France à l'été 2020 apparaît bien insuffisante au regard des incertitudes qui demeurent toujours sur les conséquences sanitaires et environnementales, comme l'ont souligné les rapports des commissions d'enquête parlementaires.

Afin d'effectuer un tel suivi épidémiologique des populations exposées, lorsque l'absence d'atteinte à la santé publique ne fait pas l'objet d'analyses scientifiques reconnues et partagées, il apparaît primordial d'ouvrir des registres de morbidité à minima de deux types. Le premier porterait sur le suivi des cancers et des maladies chroniques et le deuxième sur les malformations congénitales.

Je vous serais donc particulièrement reconnaissant de procéder à leur ouverture sans tarder, répondant ainsi aux conclusions de rapports réalisés à la suite de l'accident mais également à de nombreuses sollicitations d'élus, d'associations ou directement de nos concitoyens, inquiets par l'incertitude des conséquences sanitaires à moyen et long termes de cette catastrophe.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Hervé Morin